

DESCRIPTION DES EMPLOYEURS POTENTIELLEMENT TOUCHÉS :

Entrepreneurs spécialisés en construction (code SCIAN 238), en particulier ceux qui embauchent des travailleurs classés sous les codes 7281 (briqueteurs-maçons), 7271 (charpentiers-menuisiers), 7291 (couvreurs), 7233 (tôliers), 7292 (vitriers) et 7284 (plâtriers, poseurs et finisseurs de systèmes intérieurs et latteurs) dans la Classification nationale des professions 2011, soit les métiers de briqueteur-maçon, de charpentier-menuisier, de couvreur, de ferblantier, de monteur-mécanicien (vitrier) et de plâtrier tels que définis dans les *Règlements relatifs à la main-d'œuvre de l'industrie de la construction*.

NOMBRE D'EMPLOYEURS AYANT RAPPORTÉ DES HEURES TRAVAILLÉES DANS LES MÉTIERS CONCERNÉS POTENTIELLEMENT TOUCHÉS¹

- Briqueteur-maçon : 1 317 en 2014 (1 296 PME et 21 grandes entreprises)
- Charpentier-menuisier : 11 639 en 2014 (11 495 PME et 144 grandes entreprises)
- Couvreur : 973 en 2014 (955 PME et 18 grandes entreprises)
- Ferblantier : 1 047 en 2014 (1 009 PME et 38 grandes entreprises)
- Monteur-mécanicien (vitrier) : 544 en 2014 (537 PME et 7 grandes entreprises)
- Plâtrier : 1 418 en 2014 (1 397 PME et 21 grandes entreprises)

¹ Une PME s'entend d'une entreprise de moins de 100 employés. Le nombre ne tient compte que des employeurs de la construction assujettis à la Loi R-20, en utilisant les bases de données de la CCQ selon les rapports mensuels des employeurs.

